CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ILE D'ORLÉANS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAURENT-DE-L'ILE-D'ORLÉANS

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, tenue le 17e jour du mois d'octobre 2022, 20 h, à l'édifice municipal, 6822, chemin Royal, Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Coulombe, madame Andréanne Lapointe DeBlois, messieurs André Vézina, Bruno Gosselin, Marc-André Goulet.

La directrice générale, madame Michelle Moisan agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Absences : Marion Richard, Olivier Parent

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2022
4. Rapport des inspecteurs en bâtiments de la M.R.C.
5. Rapport des membres du conseil et du maire

ADMINISTRATION

6. Dépôt des états comparatifs 2022
7. Résolution : Entente- Droits d'auteur-Logo de la Municipalité
8. Résolution : BZINC –Transition – Office 365
9. Résolution : Octroi aide financière- Musiqu'Art et Culture
10. Résolution : Octroi de contrat – Plan préliminaire (PFT) – Bâtiment d'accueil PM
11. Résolution : Demande de subvention – CMQ-Trame Verte et Bleue-Accès au fleuve

SÉCURITÉ PUBLIQUE

12. Résolution : Nomination –Émission d'avis de non-conformité et de constat d'infraction

TRAVAUX PUBLICS

13. Résolution : Octroi de contrat – Réfection –Contrôle de ventilation édifice municipal
14. Résolution : Octroi de contrat – Installation pompe – Réservoir caserne des pompiers
15. Résolution : Octroi de contrat- Installation chauffe-eau .-Salle employés- édifice municipal
16. Résolution : Embauche – employé temporaire remplaçant

URBANISME

17. Résolution : Adoption – 2e projet de règlement modifiant le règlement de zonage no. 601-2021 afin de modifier certaines dispositions et certaines grilles de spécifications.
18. Résolution –CPTAQ- Ferme Jean-Pierre Plante

LOISIRS & CULTURE

19. Résolution : Embauche Édouard Lachance et Arthur Bouchard
20. Résolution : Demande de subvention programme Nouveaux Horizons pour les ainés
21. Résolution : Appui à Musiq'Art & Culture- Demande de subvention Projet Culture et inclusion

DIVERS

22. Résolution : Comptes à payer
23. Correspondance
24. Varia
25. Période de questions
26. Clôture de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée est ouverte à 20 h par Monsieur Yves Coulombe, maire de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

RÉSOLUTION NO : 1926-22

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **proposé** par Marc-André Goulet, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

RÉSOLUTION NO : 1927-22

3. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 12 SEPTEMBRE 2022

Il est **proposé** par Andréanne Lapointe DeBlois et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 septembre 2022 tel que rédigé.

4. RAPPORT DES INSPECTEURS EN BÂTIMENTS DE LA M.R.C.

Nombre de permis pour le mois de **septembre 2022** : 14
Coût des travaux : 340 000 $

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Le maire et les conseillers donnent un compte rendu de leurs dossiers respectifs.

ADMINISTRATION

6. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS 2022 & DES ÉTATS PRÉVISIONNELS AU 31 DÉCEMBRE

La directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé au conseil municipal les états comparatifs du 30 septembre 2021 au 30 septembre 2022 ainsi que l'état prévisionnel au 31 décembre 2022.

RÉSOLUTION NO : 1928-22

7. ENTENTE –DROITS D'AUTEUR- LOGO DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la plaignante a contacté la Municipalité en octobre 2021 alléguant une usurpation de droits d'auteurs;

ATTENDU QUE les vérifications confirment qu'elle est l'auteur du dessin;

ATTENDU QUE l'avis demandé au procureur de la Municipalité recommandait un règlement 'hors cour';

ATTENDU le mandat confié à M. Olivier Parent, conseiller municipal, par la résolution 1902-22 de juillet 2022 de négocier cette entente avec la plaignante;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par André Vézina et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'autoriser le paiement de 9 000 $ à madame Esther Simard suite à l'entente signée le 17 octobre concernant l'utilisation de son dessin effectué lors d'un concours pour le tricentenaire de la Municipalité en 1979 et pour lequel, elle alléguait que la Municipalité se l'était approprié, modifié et utilisé sans son approbation.

RÉSOLUTION NO : 1929-22

8. <u>BZINC- TRANSITION – OFFICE 365</u>

Il est **proposé** par Andréanne Lapointe DeBlois et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'autoriser la migration par BZ Inc. vers Microsoft Office 365. Les mensualités passeront 578,67$ à 985,24 $ par mois pour un contrat de 2 années (24 mois).

RÉSOLUTION NO : 1930-22

9. <u>OCTROI - AIDE FINANCIÈRE – MUSIQU'ART ET CULTURE</u>

ATTENDU QUE Musiqu'Art et Culture est une organisation à but non lucratif œuvrant dans la Municipalité et qu'elle offre aux citoyens des spectacles de qualité;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Andréanne Lapointe DeBlois et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'octroyer 500 $ à Musiqu'Art et Cuture pour le spectacle de Marjo qui se tiendra le 22 novembre prochain à l'église de Saint-Laurent.

RÉSOLUTION NO : 1931-22

10. <u>OCTROI DE CONTRAT-PLAN PRÉLIMINAIRE (PFT) BÂTIMENT D'ACCUEIL PARC MARITIME</u>

ATTENDU la résolution no. 1909-22 stipulant que tous les coûts seront défrayés par la Fondation du Parc maritime.

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par André Vézina et **résolu à l'unanimité** des conseillers présent d'octroyer, conditionnellement à l'acceptation du CA de la Fondation du Parc maritime, un contrat de gré à gré pour la somme de 20 750 $ avant taxes applicables à STGM Architecture représenté par Valérie Gagné.

RÉSOLUTION NO : 1932-22

11. <u>DEMANDE DE SUBVENTION – CMQ- TRAME VERTE ET BLEUE- ACCÈS AU FLEUVE</u>

Il est **proposé** par Andréanne Lapointe De Blois et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à présenter une demande de subvention à la CMQ pour le projet de la Trame Verte et Bleue pour la construction d'un sentier pédestre au-dessus de l'enrochement ouest de la marina et à signer tous les documents afférents.

<u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>

RÉSOLUTION NO : 1933-22

12. <u>NOMINATION – ÉMISSION D'AVIS DE NON-CONFORMITÉ ET DE CONSTATS D'INFRACTION</u>

Il est **proposé** par Bruno Gosselin, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents de madame Vicky Bélanger, préventionniste à la MRC de l'Île-d'Orléans, afin qu'elle soit autorisée à émettre les avis et constats d'infraction dans le cadre du non-respect de tous les règlements concernant le Service de sécurité incendies.

TRAVAUX PUBLICS & VOIRIE

RÉSOLUTION NO : 1934-22

13. OCTROI DE CONTRAT - RÉFECTION – CONTRÔLE DE VENTILATION ÉDIFICE MUNICIPAL

Il est **proposé** par André Vézina, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'octroyer un contrat de gré à gré à BONAIR pour la somme de 11 667,10 $ avant les taxes applicables pour l'installation d'un nouveau contrôle Prolon (régulateur réseau) ainsi que de deux contrôleurs de secteur incluant la main-d'œuvre. Les deniers proviendront de la TECQ 2019-2023.

Seule la programmation pourrait subir un supplément au tarif de 105,30 $/heure.

RÉSOLUTION NO : 1935-22

14. OCTROI DE CONTRAT – INSTALLATION POMPE – RÉSERVOIR CASERNE DES POMPIERS

Il est **proposé** par André Vézina et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'octroyer un contrat de gré à gré à Plomberie Steve Pouliot pour l'installation d'une pompe pour le puits de la citerne de la caserne des pompiers au coût de 3 268,68 $ avant les taxes applicables. Les deniers proviendront des fonds généraux.

RÉSOLUTION NO : 1936-22

15. OCTROI DE CONTRAT – INSTALLATION CHAUFFE-EAU SALLE EMPLOYÉS- ÉDIFICE MUNICIPAL

Il est **proposé** par André Vézina, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'octroyer un contrat de gré à gré à Plomberie Steve Pouliot pour l'installation d'un réservoir d'eau chaude de 16 gallons dans la conciergerie située à l'est de l'édifice municipal pour la somme de 1 214,12 $plus les taxes applicables. Les deniers proviendront des fonds généraux.

RÉSOLUTION NO : 1937-22

16. EMBAUCHE- EMPLOYÉ TEMPORAIRE REMPLAÇANT

Il est **proposé** par Marc-André Goulet et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents de Normand Robitaille afin de remplacer temporairement l'adjoint au service des Travaux publics jusqu'à son retour.

URBANISME

RÉSOLUTION NO : 1938-22

17. ADOPTION – 2e PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 601-2021 AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS ET CERTAINES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS

ATTENDU QUE le premier avis de modification réglementaire ainsi que l'avis de motion ont dûment été donnés par madame Andréanne Lapointe DeBlois**,** le 1er août 2022;

ATTENDU QUE la séance de consultation s'est tenue le 12 septembre 2022,

ATTENDU QUE l'avis de procédure d'enregistrement fera l'objet d'un envoi massif au courant de la semaine pour une ouverture de registre le mardi 1er novembre 2022,

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Andréanne Lapointe DeBlois, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'adopter, sans modification, le 2e projet de règlement tel qu'adopté le 1er août 2022.

RÉSOLUTION NO : 1939-22

18. CPTAQ - FERME JEAN-PIERRE PLANTE

ATTENDU la demande d'autorisation à la CPTAQ déposée par M. Jean-Julien Plante pour la Ferme Jean-Pierre Plante et fils S.E.N.C. pour des fins autres que l'agriculture sur une partie du lot 6 038 168

ATTENDU QUE cet usage n'impose aucune contrainte additionnelle quant au respect normes;

ATTENDU QUE le règlement de lotissement est entré en vigueur le 07 juillet 2021 dernier;

ATTENDU QUE la superficie actuelle de la maison est 2418 m2 et que la superficie demandée pour aliénation sera de 398.1 m2. La superficie projetée sera 2816.1m2. Cette dernière n'est pas conforme à la superficie minimale de lotissement (4000m2) mais le citoyen tend à améliorer sa situation en agrandissant sa superficie;

ATTENDU QUE l'installation de la piscine est conforme au règlement de zonage soit installé dans la cour en arrière et 2m de distance avec toutes les lignes de lots;

ATTENDU QUE la Municipalité est en faveur de l'aliénation et de l'utilisation pour des fins autres que l'agriculture;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc-André Goulet, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents

1. D'appuyer la demande d'autorisations à la CPTAQ pour des fins autres que l'agriculture sur une partie du lot 6 038 168
2. De transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de l'Île-d'Orléans
3. D'autoriser la directrice générale à signer tout document afférent si requis.

LOISIRS & CULTURE

RÉSOLUTION NO : 1940-22

19. EMBAUCHE ÉDOUARD LACHANCE ET ARTHUR BOUCHARD

Il est **proposé** par Andréanne Lapointe DeBlois, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'embaucher Édouard Lachance et Arthur Bouchard à titre de surveillants pour le service des loisirs.

RÉSOLUTION NO : 1941-22

20. DEMANDE DE SUBVENTION – PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AINÉS

ATTENDU l'objectif du programme d'appuyer la participation sociale et l'inclusion des aînés;

ATTENDU la priorité nationale de favoriser le vieillissement en santé par la pratique de loisirs et d'activités physiques;

ATTENDU QUE la Municipalité bénéficie déjà d'infrastructures en loisirs d'été qui sont utilisées par les ainés (tennis, piscine, etc.)

ATTENDU QUE les diverses consultations menées auprès de la population font ressortir le besoin d'ajouter également des aires de repos à l'abri des ardents rayons du soleil;, afin de tirer pleinement avantage de nos infrastructures actuelles;

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc-André Goulet, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à présenter une demande pour la confection et l'installation à Espace F.-X. Lachance d'un abri-soleil pour les aînés dans le cadre du Programme nouveaux horizons pour aînés et de signer tout document afférent à cette demande.

RÉSOLUTION NO : 1942-22

21. APPUI À MUSIQU'ART & CULTURE - DEMANDE DE SUBVENTION PROJET CULTURE ET INCLUSION

ATTENDU QUE le projet 'Culture et Inclusion' permettrait à Musiqu'Art et Culture d'offrir encore plus d'activités d'ordre culturel,

ATTENDU la collaboration continue entre l'organisme et la Municipalité pour l'organisation de divers spectacles et activités,

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Andréanne Lapointe DeBlois, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'appuyer la demande de subvention de Musiqu'Art et Culture au projet 'Culture et Inclusion' au ministère de la Culture et des communications du Québec (MCC).

DIVERS

RÉSOLUTION NO : 1943-22

22. COMPTES À PAYER

Il est **proposé** par Marc-André Goulet, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents que le conseil entérine les salaires versés (27 756.03$) et le paiement des comptes (107 472.60$) totalisant 135 228.63$ pour le mois de septembre 2022 et que le maire ou le maire suppléant ainsi que la directrice générale/greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

Certificat de la greffière-trésorière

Je soussignée, directrice générale/greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans possède en ce jour les crédits suffisants permettant de payer les effets décrits à la résolution numéro **1943-22.**

_____
Michelle Moisan
Directrice générale /greffière-trésorière

23. CORRESPONDANCE

Réception de deux (2) lettres

- Finances municipales – concernant une note au états financiers 2021 vu la valeur inconnue/inexacte de l'inventaire de la collection du Parc maritime. Une expertise devra être faite pour rectifier la situation.
- Remerciements – Bénévoles – Centre d'hébergement Alphonse-Bonenfant pour le don de 1 000 $

24. VARIA

Aucun point n'a été ajouté au varia.

25. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire et les conseillers répondent aux questions de l'assistance.

RÉSOLUTION NO : 1944-22

26. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est **proposé** par André Vézina et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 21 h 17.

_____	_____
MICHELLE MOISAN	YVES COULOMBE
DIRECTRICE GÉNÉRALE /	MAIRE
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE	

« Je, Yves Coulombe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».